



Elections communales



Autorités à élire

Conseil municipal

> autorité exécutive

- 9 membres
- élection selon le système de la représentation proportionnelle
- élection du président et du vice-président selon le système majoritaire

Conseil général

- autorité législative
- 60 membres
- élection selon le système de la représentation proportionnelle

Juge et vice-juge de commune

- autorité judiciaire
- 1 juge et 1 vice-juge
- élection selon le système majoritaire